



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE SPI DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2020 (en visio)

Présents :

ABDEL KARIM Abdel Karim, AKIKI Rock, AKJOUJ Imane, BELKOURA Lotfi, BRISSET Stéphane, BUGNER Claire, CHICOT Didier, DEBUYSSCHERE Malika, DUQUENNOY Marc, GONCALVES Gilles, HAPPY Henri, IDIR Nadir, JOURDAN Laetitia, Stéphane LECOEUCE, MACAIRE Ludovic, MERLE Philippe, PETIT Jimmy, TATKEU Charles.

Excusés :

POPESCU-PAMPU Patrick, NGUYEN Thi

Ordre du jour :

1. Bilan 2020 : avant, pendant et après la thèse, fonctionnement de l'EDSPI.
2. Projets 2021 : règlement intérieur, HDR en détachement, rattachement des établissements, budgets 2020 et 2021, moyens humains et calendrier 2021 des contrats doctoraux.

10h00 – Début du conseil

1. Bilan 2020

1.1. Avant, pendant et après la thèse (pages 3 et 4 du powerpoint) :

Mr Macaire remercie les participants pour leur présence au conseil de l'EDSPI en visio en raison de la situation sanitaire et présente l'ordre du jour.

Il informe qu'un tri a été fait dans la base de données des HDR (habilités à diriger des recherches) d'ADUM pour retirer notamment ceux qui étaient en retraite ou ceux qui n'étaient plus rattachés à l'EDSPI.

Inscriptions : Depuis septembre 2020, 565 autorisations d'inscription ont été validées par l'EDSPI pour l'année universitaire 2020-2021 (134 doctorants en 1^{ère} année (D1), 175 en 2^{ème} année (D2), 181 en 3^{ème} année (D3), 70 en 4^{ème} année (D4) et 5 en 5^{ème}/6^{ème} année (D5/D6).

International : 22 nouvelles conventions de cotutelle avec des universités étrangères.

Direction de thèse : 13 autorisations sans HDR ont été validées par le comité exécutif de l'EDSPI : 6 en co-direction et 7 en direction.

3 autorisations de dépassement de seuil du taux d'encadrement ont été accordées à des HDR.



Comité de Suivi Individuel de thèse (CSI) : En 2020, 243 CSI ont été réalisés. Il y a plus de CSI pour les D3 pour un passage en D4 mais il y a moins de CSI pour les D1 pour un passage en D2 car en raison de la situation sanitaire, les D1 ont été autorisés à s'inscrire exceptionnellement sans CSI. Les D1 qui n'auront pas passé de CSI avant leur inscription en D2 devront obligatoirement le faire avant la fin du D2.

Les PV de CSI sont adressés à l'EDSPI mais en premier lieu aux doctorants. Certains PV de CSI sont très pauvres en avis. Il est important que ce PV ne se résume pas à 3 lignes.

Prolongation des thèses : Les avis pour les prolongations ont été donnés par l'EDSPI, peu importe le niveau du doctorant (D1, D2,...) ou l'établissement. 133 avis favorables et 13 refus (aucun motif scientifique) ont été donnés.

Les établissements tels que l'IMT Lille Douai, Centrale Lille et l'Université de Lille ont beaucoup œuvré avec la Région Hauts-de-France pour mettre en place ces prolongations.

Formations : Dans son dernier rapport, l'HCERES avait mis en avant le peu de formations proposées par l'EDSPI. Sur les 6 écoles doctorales, l'EDSPI consomme 31% du coût des formations gérées par le Collège Doctoral mais proposait peu de formations gérées par l'ED elle-même. Pour augmenter son offre en 2020, 29 formations ont été mises en place par l'EDSPI, dont 18 assurées en anglais pour permettre aux nombreux doctorants anglophones de l'ED de participer à des formations.

Soutenances de thèse : 146 dont 28 en cotutelle en 2020 (10 Artois, 7 ULCO, 18 UPHF, 31 Centrale Lille, 16 IMT Lille Douai, 64 Université de Lille).

Poursuite de carrière des doctorants : L'EDSPI est très attentive à la poursuite de carrière des doctorants. Il a été mis en place un groupe LinkedIn. 630 membres (doctorants, docteurs et enseignants) en font déjà partie.

L'EDSPI fait partie du réseau national des écoles doctorales en sciences pour l'ingénieur et est adhérente active de REDOC-SPI. REDOC-SPI via LinkedIn fait un suivi de la poursuite de carrière des doctorants SPI. Ils ont fait des statistiques très intéressantes notamment sur les secteurs d'activités les plus prisés : 1) Recherche & Développement, 2) International.

En janvier 2021, REDOC-SPI donnera les dernières statistiques et elles seront présentées lors du prochain conseil par la direction de l'ED.

1.2. Fonctionnement de l'EDSPI (page 5 du powerpoint) :

D1Day et D2Day : Initialement envisagées en présentiel, les journées des doctorants en 1^{ère} année (D1Day) et 2^{ème} année ont été organisées en distanciel via zoom en raison de la situation sanitaire (Covid19).

La D1Day a réuni un total de 120 participants les 17 et 19 novembre 2020.

La D2Day, organisée par les représentants des doctorants de l'EDSPI, a réuni plus de 40 participants le 20 octobre 2020. Les thèmes abordés ont porté essentiellement sur les règles et préparations de la soutenance de thèse et la poursuite de carrière.

Mr Happy indique que la D1Day s'est très bien passée et a permis notamment aux doctorants en 1^{ère} année qui se trouvent à l'étranger de pouvoir poser toutes leurs questions.

Réunions et conseils : 1 réunion avec les gestionnaires des unités de recherche et établissements le 7 juillet 2020. Cette réunion, très importante, permet, entre autres, d'expliquer les procédures, les nouveautés sur ADUM et de répondre à leurs questions.

10 comités exécutifs, 2 réunions de bureau dont 1 avec les directeurs d'unité de recherche et 2 conseils

Questions :

Mr Lecoeuche demande si l'ED connaît le nombre de doctorants en entreprises.

Mr Macaire estime que 10 à 15% des doctorants de l'EDSPI sont en thèse CIFRE.



Mr Happy précise qu'à l'IEMN, 1/3 des doctorants en thèse CIFRE restent dans leur entreprise après leur soutenance.

Mr Lecoecueche souhaiterait savoir si l'ED a les résultats pour tous les domaines.

Prolongation des thèses : Délibération le 24 novembre 2020. Les écoles doctorales ont été informées. Mme Bugner indique que la Région Hauts-de-France a donné son accord pour la promotion 2017 (fin de 3^{ème} année) et qu'actuellement sont étudiées les demandes de prolongation pour la promotion 2018 (fin 2^{ème} année). Pour la promotion 2019 (fin 1^{ère} année), les demandes seront soit étudiées ultérieurement, soit pas du tout.

Mme Bugner demande si l'Etat a donné sa réponse pour la contrepartie Etat. La Région a déjà délibéré et la contrepartie Région est assurée, mais c'est inquiétant si l'Etat n'a pas donné sa contrepartie. Mr Macaire indique que pour l'Université de Lille, c'est Mme Nil Toulouse qui gère cette question.

Une commission permanente à la Région devra avoir lieu en mai 2021 pour les promotions 2018 afin que les doctorants aient connaissance du nombre de mois de prolongation accordé.

Questions :

Mr Macaire mentionne qu'une enquête pour les prolongations a été faite auprès des nouveaux doctorants et que Mme Toulouse va faire les remontées à la Région.

Mr Petit souligne que l'enquête avait été faite après le premier confinement, mais il y a eu ensuite un deuxième confinement. Une 2^{ème} enquête est-elle prévue ?

Mr Macaire répond que l'EDSPI s'est appuyée sur le réseau national des écoles doctorales qui ont mis en place une seule enquête après le premier confinement. Le réseau des écoles doctorales attend une décision du Ministère si une autre enquête se fera ou non suite au deuxième confinement.

Mr Petit demande si les premières réponses faites par les doctorants lors de la première enquête peuvent être changées ?

Mr Macaire informe qu'il est très complexe de mettre en place une nouvelle demande de prolongation mais dès qu'il aura des informations, il les donnera.

2. Projet 2021

2.1. Règlement intérieur (page 7 du powerpoint) :

Les responsables d'établissement ont été sollicités et ont fait leur retour.

L'article 5 a été modifié. Il concerne les demandes de direction et co-direction de thèse sans HDR. Pour une thèse en cotutelle, l'ED étudiera les demandes pour les non HDR qui s'engagent à soutenir leur HDR lors de la première année de thèse.

L'article 8 autorise 20 crédits de formation doctorale (CFD) pour les cours en ligne (Moocs).

Mr Macaire indique que dans le prochain site internet de l'ED, il y aura un catalogue de Moocs.

Questions :

Mr Tatkeu revient sur l'article 5. Comment vérifier qu'un directeur de thèse non HDR n'a pas soutenu son HDR ? Quel va être le retour de l'ED s'il ne l'a pas fait ?

Mr Macaire indique qu'au départ, un dossier sera étudié par l'ED pour évaluer si le directeur de thèse est proche de soutenir son HDR. L'ED lui demandera de s'inscrire et de monter son dossier d'inscription en HDR.



L'ED est plus dans une démarche incitative que dans la pénalisation car elle opte pour la confiance.

Si le non HDR ne soutient pas, Mr Lecoecue souhaiterait connaître la décision de l'ED surtout dans le cadre d'une cotutelle.

Mr Macaire répond que dans ces conditions, la décision sera prise par l'établissement.

Mr Lecoecue demande la raison du seuil d'un tiers (20 CFD sur les 60 à obtenir) pour les Moocs.

Mr Macaire répond que cela correspond aux formations disciplinaires. Il indique également que de plus en plus de formations du Collège Doctoral sont proposées en ligne. Elles ne sont pas considérées comme des Moocs.

2.2. HDR en détachement (pages 8 et 9 du powerpoint) :

Il y a eu beaucoup de réactions de la part des établissements concernant les HDR en détachement. Pour l'instant, ce sujet ne sera pas mis dans le règlement intérieur car cela demande encore à murir.

Pour les thèses en cours, la protection du doctorant est prioritaire, l'ED ne modifie pas la direction.

Pour les nouvelles thèses, l'ED demande à ce que ce soit un directeur de thèse dans l'établissement qui dirige la thèse et que l'HDR en détachement soit co-directeur. La convention individuelle de formation (CIF) doit notamment indiquer qui prend en charge les frais de mission pour que le doctorant puisse aller travailler avec son co-directeur de thèse en détachement. Il faut que la CIF précise le maximum d'informations concernant cette co-direction à distance.

Questions :

Mr Lecoecue souhaite connaître la différence avec un co-directeur qui serait dans un autre établissement et qui est en détachement ?

Mr Happy indique que l'ED ne parle que des co-directeurs des établissements du périmètre de l'EDSPI qui sont en détachement.

Mr Lecoecue répond que tout dépend de l'intégrité de l'HDR et qu'il est dans ce cas effectivement important que l'établissement soit informé et donne son avis.

Mr Happy souligne qu'il est important d'avoir de bonnes pratiques à l'ED.

11h15 : Mr Macaire demande l'avis aux membres du conseil de l'ED pour valider l'ajout des 2 articles dans le règlement intérieur. Avis favorable à l'unanimité.

2.3. Rattachement des établissements (page 10 du powerpoint) :

Etablissements co-accrédités pour 2020-2021 : l'Université de Lille, Centrale Lille Institut, Institut Mines Telecom Lille Douai, Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF), Université Gustave Eiffel.

L'Université Gustave Eiffel : Co-accréditation donnée pour 1 an (au lieu de 5 ans).

L'UPHF : Mr Duquennoy informe qu'un projet de création d'une école doctorale a été déposé en novembre 2020 pour un démarrage en septembre 2021. L'école doctorale de l'UPHF sera multi disciplinaires car elle intégrera les 250 doctorants de l'UPHF inscrits actuellement dans les 5 écoles doctorales.

Graduate schools : Une graduate school est une école doctorale avec un périmètre élargi car elle s'occupera de l'articulation Master-Doctorat.

Le projet GRAEL proposé par l'I-Site à l'appel SFRI consiste en la création de 2 graduate schools sur le domaine de l'ED:



MADIS (MATHematics and Digital Sciences) : elle regroupera les domaines Mathématiques, Informatique et Automatique.

ENGSYS : ENGIneering and SYStems : elle regroupera les domaines Mécanique, Génie Electrique et Electronique.

Une première réponse de l'ANR en juillet 2020 fut une demande de révision majeure car l'I-Site devait apporter plusieurs précisions. L'I-Site attend la réponse de l'ANR suite aux réponses données dans cette révision majeure.

Réponse définitive de l'ANR en 2021.

2.4. Budget 2020 (page 11 du powerpoint) :

Les établissements, sauf l'UPHF, versent une subvention au prorata du nombre de doctorants inscrits dans leur établissement en D1, D2 et D3.

L'Université de Lille calcule de manière différente en tenant compte du nombre de doctorants en D1, D2 et D3 mais également en tenant compte du nombre de docteurs.

Grâce à ce bonus, l'EDSPI a eu un budget intéressant en 2020 (87 940 euros) mais compte tenu du Covid19 et de l'annulation, entre autres, de plusieurs formations du Collège Doctoral, les crédits n'ont pu être dépensés (dépense de 44 781 euros).

2.5. Budget 2021 (page 12 du powerpoint) :

Le budget 2021 est estimé à 85 470 euros.

L'Université Gustave Eiffel a donné un accord de principe pour participer financièrement aux formations des doctorants de l'IFSTTAR. Une convention sera mise en place en 2021.

Mr Duquennoy mentionne qu'il n'y a pas de convention entre l'UPHF et l'EDSPI car c'est historique. L'UPHF verse directement à la COMUE pour les formations du Collège Doctoral suivies par les doctorants de l'UPHF. Il précise que les pratiques sont différentes d'une ED à une autre. Par exemple, l'ED SHS finance les déplacements des doctorants pour des conférences.

Questions :

Mr Petit aimerait avoir des précisions sur les formations transverses. Il a relevé que le nombre de crédits de formation doctorale (CFD) alloué n'était pas homogène. Par exemple, il est alloué 5 CFD pour la formation Time management dont la durée est de 4 heures.

Mr Macaire va vérifier et harmoniser les CFD des formations gérées par l'EDSPI afin que soit attribué 1 CFD pour 2 heures de formation.

Mme Akjouj souhaiterait avoir plus d'informations sur le TOEIC.

Mr Macaire a budgété 50 euros par doctorant pour le concours du TOEIC (100 doctorants). Un email sera envoyé en 2021. L'année dernière, seuls 5 TOEIC ont été pris en charge par Mme Nguyen. En 2021, elle devrait passer à 100.

Mr Petit soulève l'intérêt du projet Voltaire concernant le niveau en français des doctorants et demande si l'EDSPI pourrait le prendre en charge.

L'amélioration du niveau en français des doctorants est importante. Il va se renseigner auprès des collègues de l'IUT A qui ont mis en place le projet Voltaire.

Il est prévu dans le budget le recrutement de 2 vacataires : 1 étudiant(e) pour la gestion des dossiers de l'EDSPI et 1 pour le site internet (étudiant(e) en stage ou vacataire en informatique pour transférer des pages de l'ancien site internet vers le nouveau site).



2.6. Moyens humains (page 13 du powerpoint) :

Le calendrier pour la création des 2 graduate schools (GS) n'est pas arrêté. Ce devrait être soit en 2021, soit en 2022. La création des GS est liée à la création de l'EPE (Etablissement Public Expérimental).

Pour la GS MADIS, 2 gestionnaires seront nécessaires pour assurer un fonctionnement normal.

La GS ENGSYS sera dirigée par un membre de Centrale Lille Institut. Un texte a été déposé sur le site internet de l'I-Site

Mr Brisset informe que Centrale Lille Institut étudie 3 propositions : soit un avis favorable à l'EPE et à la GS ENGSYS, soit de ne pas faire partie de l'EPE, soit d'être associé ou partenaire mais pas composante de l'EPE. Cette décision sera politique.

Mr Macaire informe que la norme nationale des écoles doctorales et de 1 gestionnaire pour 100 doctorants.

Mr Happy ajoute que tout sera mis en œuvre pour que les doctorants soient le moins impactés par les futures évolutions.

2.7. Calendrier 2021 (page 14 du powerpoint) :

Le calendrier pour les contrats doctoraux figure à la page 14 du powerpoint.

Mme Bugner informe qu'il y aura des élections régionales en 2021 et qu'elle n'a pas le calendrier pour les délibérations à la Région.

Mr Macaire propose à Mme Bugner la date du 8 juin 2020 matin pour le conseil de l'EDSPI. Mme Bugner n'ayant pas reçu pour l'instant les dates pour les autres écoles doctorales, Mr Macaire lui propose donc de valider cette date du conseil de l'EDSPI sur son agenda.

Professeur Henri HAPPY
Directeur-adjoint de l'EDSPI

Professeur Ludovic MACAIRE
Directeur de l'EDSPI